

Mutations

QUOTIDIEN

Edité par la South Media Corporation | Siège : rue de l'aéroport - BP 12348, Yaoundé | Tél.: (237) 222 30 66 80 / 222 30 71 45 / Fax: 222 30 66 75 - Desk Douala : Rue Bebey Elamé, Tél : 699 50 46 59 - Bur.Bafoussam: Face pharmacie Madelon, Tel: 694 94 27 33 | <http://www.quotidienmutations.cm>

MEBE NGO'O

L'ange déchu



- Entre perquisitions et garde à vue pour de présumés détournements de fonds publics, l'ex-ministre de la Défense, présenté comme le « fils du Président », passe des moments particulièrement difficiles ;
- Portrait d'un golden boy dans les filets de la justice.

Page 5

Page | Université de Douala

8 | **Des enseignants en grève**

Page | Vie chrétienne

4 | **Les bons tuyaux du carême**

Lis De Nombreux Articles
Gratuitement.



Télécharge Mutations sur
Google play

En Téléchargeant Mutations
Sur Ton Mobile Android.



United Nations Children's Fund

AVIS DE RECRUTEMENT

Le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance au Cameroun - UNICEF – lance un avis de recrutement pour le poste ci-après :

POSTE: "Supply & Logistics associate" (GS6), Temporary Appointment, Buea, Cameroon, #109707, for Cameroonian only.

Date de clôture : 10 Mars 2019

Pour accéder à l'avis de vacance, bien vouloir vous rendre sur le site d'emploi de l'UNICEF en suivant le lien ci-après :

<https://www.unicef.org/about/employ/>

Les candidatures féminines sont particulièrement encouragées.

NB : L'UNICEF ne facture aucun frais à aucun moment du processus de recrutement, que ce soit au moment de postuler, pour l'entretien, la procédure de recrutement proprement dite ou la formation. Les messages émanant d'adresses e-mail différentes de celles de l'UNICEF- unicef.org- ne doivent à aucun cas être considérées. En outre. L'UNICEF n'a pas besoin et ne demande pas à connaître les informations au compte bancaire du postulant.

UNICEF – Yaoundé
Rue 1801 Quartier Bastos
Boulevard de l'URSS,
BP 1181 Yaoundé / Cameroun
Tel: 237 222 50 54 00



United Nations Children's Fund

AVIS DE RECRUTEMENT

Le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance au Cameroun - UNICEF – lance un avis de recrutement pour le poste ci-après :

POSTE: "Senior Operations Associate" (GS7), Temporary Appointment, Buea, Cameroon, #109775, for Cameroonian only.

Date de clôture : 11 Mars 2019

Pour accéder à l'avis de vacance, bien vouloir vous rendre sur le site d'emploi de l'UNICEF en suivant le lien ci-après :

<https://www.unicef.org/about/employ/>

Les candidatures féminines sont particulièrement encouragées.

NB : L'UNICEF ne facture aucun frais à aucun moment du processus de recrutement, que ce soit au moment de postuler, pour l'entretien, la procédure de recrutement proprement dite ou la formation. Les messages émanant d'adresses e-mail différentes de celles de l'UNICEF- unicef.org- ne doivent à aucun cas être considérées. En outre. L'UNICEF n'a pas besoin et ne demande pas à connaître les informations au compte bancaire du postulant.

UNICEF – Yaoundé
Rue 1801 Quartier Bastos
Boulevard de l'URSS,
BP 1181 Yaoundé / Cameroun
Tel: 237 222 50 54 00

Programme des obsèques de **Alembert Charles Emmanuel DOUALA MOUTENG** 1952 - 2019

Du Lundi 4 Mars au Mercredi 6 Mars 2019

18 h à 22 h: Recueillement

au domicile familial à Yaoundé, quartier Olembé,
ancien Camp SIC, face station Tradex, rue Shalom.

Jeudi 7 Mars 2019

14 h: Levée de corps à l'Hôpital Central de Yaoundé.

17 h: Installation au domicile familial à Olembé

20 h: Office religieux et veillée.

Vendredi 8 Mars 2019

08 h: Départ du cortège pour Boungoungoulouk par Bokito

12 h: Arrivée au village et installation.

20 h: Office religieux et veillée jusqu'à l'aube.

Samedi 9 Mars 2019

08 h: Mise en place des populations

09 h: Témoignages

10 h: Office Religieux

11 h: Inhumation dans l'intimité familiale

12 h: Fin des cérémonies



Programme des obsèques de **COULA à EKORONG ANGE ARNAUD** 1974 - 2019

Du 13- 02 - 2019 au 06 - 03 - 2019

Recueillement tous les soirs au
domicile du défunt sis à Nyom
Château au lieu-dit Kaliba

Jeudi-07- 03-2019

19h00 – 23h-00

Veillée sans corps au domicile du
défunt sis à Nyom Château au
lieu-dit Kabila

Vendredi 08- 03—2019

10h : Levée de corps à la morgue
de l'hôpital Jamot de Yaoundé

11h : Honneurs militaires à l'espla-
nade de l'Ecole Nationale Supé-
rieure de Yaoundé

13h : Départ pour Bafia

15h : Arrivée de la dépouille à Bafia et installation au domicile familial sis
au quartier résidentiel (carrefour Commandant)

Samedi 09-03-2019

10h : Début des cérémonies traditionnelles

12h : Témoignages

13h : Offices religieux

Honneurs militaires

- **Inhumation** au caveau familial dans la stricte intimité

- Collation



Guerre de... sécession au sommet de l'Etat

 **Par Le mutant**
 Chronique publiée dans Mutations
 n°4804 du 28 février 2018

Je l'ai déjà dit. Paul Biya est le seul être vivant dont obsèques et funérailles ont déjà été célébrées. Tenez ! Pour sa succession à Etoudi, les Bulu et les Nanga, deux clans qui tiennent les rênes du pouvoir qu'il croit toujours détenir, se battent à mort. Pas avec des paroles (Dieu soit loué !) mais avec la presse, l'arme chimique la mieux adaptée dans la complosphère. Comme vous le savez, dans ce type de bataille, il faut maîtriser la théorie du complot ou et surtout le principe numéro un de la diplomatie arabe : tue l'autre avant qu'il ne te tue.

Ça brûle donc du torchon entre les deux camps qui s'agonisent de titres de journaux ! Jugez-en vous-mêmes : « *Le clan Nanga décapite le clan Bulu* », « *La guerre Nanga contre Bulu est déclenchée* », « *Les Bulu sont fâchés des Nanga* », « *Etoudi, batailles entre les beaux-frères* » et tutti tutti ! Et puis, l'on apprend d'un coup, sans le moindre indice de commencement de début de preuve du réel ou de l'inverse, qu'« *il n'y a aucune guerre Nanga contre Bulu autour de Paul Biya* ». Signé "Réalités". Tiens ! Donc, c'est fantomatique, fantasmagorique, tout ça ? Au risque de vous décevoir, je dois confesser que le Mutant lui-même est perdu dans cette guerre vraie ou fausse des belles familles du Président comme un satellite dans l'espace interplanétaire. Pourtant, d'escalade en escalade, tous les ingrédients de la guerre sont là. Et les premiers obus dans le camp des Nanga furent lancés par L'Avenir, l'un des derniers nés de notre médiasphère, et la Lettre du continent qui attribuèrent à la Chantou nationale le stylo qui signa le gouvernement du 4 janvier 2019. Mais, Jeune Afrique (à fric, si ça vous arrange) fit pire

en servant du « *Madame la présidente* » à la première dame ! S'en prendre ainsi à celle-là même qui, sur la planète Terre peut difficilement trouver icône humaniste égale à la sienne ! François Soudan et tous ceux qui l'ont précédé se seraient trouvés dans les parages du palais qu'ils auraient pris des hauts talons en pleines poires ! Mais, sage et toujours mesurée, la Chantou se mura d'abord dans le silence, laissant à ses porte-flingues la charge de la contre-attaque, avant de crier à la méchanceté dans un tweet.

Et les mauvais yeux y virent un coup fourré des Bulu qui auraient entonné le vieux refrain de l'épuration politique, l'opération Epervier, version tropicale de l'opération Phoenix. Souvenez-vous. Au Vietnam, la CIA avait mis sur pied ce programme qui avait pour but la liquidation physique des cadres Viêt-Cong. Par des moyens para-légaux. Et L'épouvantail agité est Edgard Alain Mebe Ngo'o, l'ex-Mindef, qu'il faut sauver de l'incendie ! Est-ce le bon cheval ou y en a-t-il un autre ou d'autres ? Ah voilà ! Certains canards ont pointé David Nkotto Emane, l'ancien Dg de Camtel aussi. En tout cas, les chemins et les jours qui viennent nous diront.

Toujours est-il que la sécession, la vraie, comme aux Etats-Unis entre 1861 et 1865, est là. Il faudra assez de chargeurs pour chaque camp pour gagner. Il y aurait encore tant d'autres choses à dire. Mais, il est temps de conclure, alors je veux me concentrer sur l'essentiel. Je le dis, index levé. En Afrique, on ne parle pas de la succession d'un roi qui respire encore ! Et le lion vieillissant d'Etoudi a dévoré tous ceux qui ont eu la malencontreuse tentation ...

Mutations

Edité par la South Media Corporation. Récepissé N° 00020/RDDJ/J/BASC

Président du conseil d'administration

Protais Ayangma

Directeur de publication a.i

Georges Alain Boyomo

Administration, finances et ressources humaines

Marie Sidonie Boulounou

Audit et contentieux

Adrien Bassang'na Bomba

Rédacteur en chef

Georges Alain Boyomo

Rédacteurs en chef adjoints a.i

Lucien Bodo (Actualité)

Michel Ferdinand (Magazines)

Responsable Digital

Pascal Dibamou

Chroniqueurs

Dubois Onana

Richard Makon

Jean-Claude Awono

Jean-Pierre Nyemeg

Caricaturiste

Robert Pougoué

RUBRIQUES

Politique

Jean De Dieu Bidias

Société

Paulette Ndong

Economie

Lucien Bodo

Education

Josiane Afom

Tech & Web

Marguerite Papan

Culture

Marthe Ndiang

Sports

Dimitri Mebenga

Santé/Environnement

Adrienne Engono Moussang

Rédaction

Wamba Sop, Ibin Hassan, Désiré

Domo, Vanessa Bassale, Jean-Christophe Ongagna, Mélanie Ambombo, Rosine Ntolo, Arnaud Kuipo, Renaud Inang, Claude Olivier Banaken, Guy Martial Tchinda, Florentin Ndatewou, Jenner Onana, Perrine Masso, Cyril Marcel Essissima

DESK LITTORAL ET SUD-OUEST

Chef : Michel Ferdinand

Adjoint : Blaise Djouokep

CORRESPONDANTS

Grand Nord : Jacques Kaldaoussa

Ouest/Nord-Ouest : Robert Nkake

Est : Sebastian Chi Elvido

Sud : Guy-Roger Mvondo

Edition/Infographie

Samuel Tcheudjo

Valentin Essimi Tsanga

Service Commercial et Marketing

Chef : Michael Brobst

Responsable Yaoundé : Augustine Nokam

Chargés de clientèle

Pulcherie Nsia, Philiace Tamko

Lionel Akono, Grâce Olinga

Service de la comptabilité

Jacques Barnabé Nthep

Albert Mbende

Service Production

Joël Anong

Dieudonné Bitang

Service Distribution

Etienne Temfack

Hervé Ngomenda

Impression

Les nouvelles idées

Téléphone : (237) 222 306 680 / 222 306 675/ 698 24 99 29

Site web : <http://www.quotidienmutations.cm>

Siège Yaoundé : Face CAMI TOYOTA - Mvog-Mbi

Douala : Rue Bebey Elame - Akwa

Caric

PRIX DE LA BIÈRE À LA HAUSSE



Abbé Michel Ndjoghe

Le carême est un temps d'introspection

Le vicaire de la paroisse Notre Dame de Lourdes de Japoma explique la portée de cette période de pénitence.

 Par Paulette Ndong

Hier mercredi a marqué le début du carême. Quelle est sa symbolique ?

Le Mercredi des cendres, les chrétiens catholiques du monde entier inaugurent le temps de carême. Période de 40 jours qui se termine par la passion, la mort et la résurrection de Jésus-Christ. 40 jours avant la fête de Pâques, ils entrent dans ce temps de pénitence, de conversion, de prière, de recueils et d'introspection. C'est également un regard de soi par soi-même pour découvrir les nombreux péchés qui le séparent de Dieu et de ses frères. **Que représente cette période dans la vie du chrétien catholique ?**

Cette période nous rappelle non seulement les 40 années de traversée du désert par les Hébreux mais aussi les 40 jours passés au désert par Jésus-Christ dans le jeûne et la prière. C'est le lieu où le chrétien doit marquer un arrêt pour s'évaluer, évaluer sa relation avec Dieu. Il est amené à découvrir ses faiblesses et ses indécidités vis-à-vis du prochain et de son Dieu. S'engager à prendre un nouveau départ dans sa marche avec le Seigneur. Ce nouveau départ ne peut avoir de sens qu'à travers le strict respect des trois piliers du temps de carême à savoir la prière, le jeûne et le partage.

L'an dernier le carême a débuté en février. Pourquoi la période n'est pas arrêtée ?

Nous pouvons simplement dire que le carême a un grand lien avec la Pâques et qu'il tire même tout son sens dans



la célébration des fêtes pascales. Nous devons aussi comprendre que chaque année, le jour de Pâques est un dimanche, à une date variable comprise entre le 22 mars et le 25 avril. Ces dates sont celles du calendrier grégorien qui suit le mouvement du soleil et des saisons. Pâques est le premier dimanche qui suit la première pleine lune après le jour du printemps. Quand le jour de pâques est donc fixé et connu, c'est en ce moment-là qu'on se situe sur le début du temps de carême 40 jours avant. Pendant ce temps,

nous attendons que le chrétien catholique se convertisse réellement. Que le chrétien catholique demeure le modèle de tous les chrétiens. Vivant l'amour, la charité fraternelle, ce même après le carême.

Counseling

L'« association la main du secours » a organisé hier 6 mars à son siège à Yaoundé, une campagne de dépistage et de sensibilisation. En partenariat avec des médecins camerounais exerçant en Belgique, cette structure pilotée par Stéphanie Mimbang a permis aux populations de cette zone de bénéficier des consultations et conseils gratuits sur certaines pathologies. Notamment, les soins bucco dentaires, les dépistages des maladies du cœur, de l'œil, et l'hypertension. En plus de ces dépistages gratuits auxquels les patients ont massivement pris part, l'équipe médicale a également édifié le public sur les urgences cardiologiques et les précautions à prendre pour éviter ces maladies.

Vie de couple

La négociation au centre de tout

Tel est le conseil qui a été prodigué mardi dernier à Yaoundé, aux participantes du forum organisé par l'Armp, dans le cadre des célébrations liées au 8 mars.

 Par Mélanie Ambombo

Pélagie Carine Anaba se souvient de ses cinq premières années de mariage. La cinquantenaire raconte qu'à cette période, sa vie de couple était loin d'être un long fleuve tranquille. « Mon mari et moi nous nous disputons presque tous les jours. Nous avons frôlé le divorce mais tout est revenu à la normale grâce à une thérapie de couple », raconte cette employée dans une entreprise publique à Yaoundé. Pour expliquer cette « guerre » entre son époux et elle, cette mère de trois enfants raconte qu'elle ne lui a jamais été soumise.

Or, comme le recommande Claudine Moukossi Moukossi, experte judiciaire au ministère de la Justice en psychologie : « les femmes doivent apprendre à négocier c'est-à-dire donner à chacun sa place. Par exemple, dans le cadre familial, elles doivent respecter leur conjoint ce qui va permettre aux

enfants de grandir dans un cadre sain. Lorsqu'une femme commence dans les rapports de force, ça la virilise et comme on dit, deux corps de même nature se repoussent. » Pour elle, il est important que les femmes comprennent et développent le respect de leur environnement pour permettre de bonnes négociations et maîtriser tous les enjeux de la vie familiale. Des conseils qui ont été prodigués le 05 mars dernier au cours du forum d'échanges sur le thème : « l'art de la négociation en famille, en communauté et en milieu professionnel. » Des moments de partage organisés par l'Agence de régulation des Marchés publics (Armp) dans le cadre des activités liées à la célébration de la Journée internationale de la femme (Jif) qui se célèbre le 08 mars prochain.

« Nous avons choisi de parler de l'art de la négociation parce

que nous nous sommes rendues compte que le fait de ne pas savoir négocier peut-être à l'origine des violences dont nous faisons l'objet et même des freins à notre épanouissement », a indiqué Hermine Angèle Epée Ndolo, conseillère technique à l'Armp. Ainsi, les participantes venues de la présidence de la République, du Contrôle supérieur de l'Etat (Consup), de la Direction générale de la recherche extérieure (Dgre) et de l'Armp, ont été outillées sur les éléments essentiels à la maîtrise du mariage, du travail et des enfants. Pour y parvenir, la femme doit connaître les préalables de la négociation qui se résument dans la règle des « trois M » : la manière, le milieu et le moment. Elle doit donc travailler le langage verbal et le non verbal en utilisant son atout naturel qui est la douceur.

Edgard Alain Mebe Ngo'o

Dauphin en eaux troubles

Confronté à des ennuis judiciaires, l'ancien ministre de la Défense, à qui on prête un destin présidentiel, voit son rêve hypothéqué.

 Par Jenner Onana



Mebe Ngo'o. Du temps de sa superbe.

Edgard Alain Mebe Ngo'o a passé la nuit du 05 au 06 mars dernier au parquet du Tribunal criminel spécial (Tcs) à Yaoundé. L'information est confirmée par un ordre de garde à vue actuellement en circulation sur les réseaux sociaux. L'ancien ministre délégué à la présidence chargé de la Défense a longuement été auditionné au Tcs, tout comme trois de ses anciens collaborateurs. Il s'agit de Maxime Mbangue, inspecteur du Trésor en fonction au ministère des Finances, Ghislain Victor Mboutou Elle, officier supérieur des armées et Emmanuel Victor Menye, ancien directeur général adjoint de la Société commerciale de banques Cameroun (Scb).

Alors qu'il était annoncé à la prison centrale de Kondengui hier, 06 mars, le véhicule du célèbre pénitencier, sorti du Tcs en journée, a plutôt pris la direction du quartier Odza dans le 4^e arrondissement de Yaoundé. Selon des sources crédibles, la résidence de l'ancien ministre des Transports a été perquisitionnée. Par la suite, le véhicule s'est rendu dans un site de vente de voitures situé sur la route de Douala, lequel appartiendrait au Golden boy de Zoetélé, région du Sud.

Interdit de sortie

Le 31 janvier dernier déjà, Edgard Alain Mebe Ngo'o a été notifié d'une interdiction de sortie du territoire. A ce moment, certains observateurs de la scène politique camerounaise ont pensé que la mesure n'était qu'une manœuvre de diversion. En effet, le président du Mouvement pour la renaissance du Cameroun (Mrc), Maurice Kamto, venait

d'être interpellé dans le cadre des « marches blanches » du 26 janvier dernier. Que non, l'instruction judiciaire de l'affaire concernant celui qui en 2009 avait cumulé un temps les postes de ministre de la Défense et délégué général à la Sûreté nationale a poursuivi son bonhomme de chemin. C'est ainsi que le 05 février de l'année en cours, le domicile de Mebe Ngo'o a connu une énième perquisition. Le mois dernier, ses auditions au Tcs se sont enchaînées. Celles ayant été relayées par la presse, remontent aux 12 et 25 février derniers. Comme lui, son épouse Bernadette Mebe Ngo'o (ancienne dactylographe à la Aes Sonel, ex-Eneo) et ses trois autres anciens collaborateurs sus-évoqués ont aussi été entendus.

Affaire « Magforce »

Sur l'ordre de garde à vue, il ressort que les démêlés judiciaires de celui qui est présenté comme le « fils du Président » sont liés à l'affaire Magforce. Une firme française spécialisée dans la fourniture des équipements militaires. Selon le journal français « Le point » qui a traité de ces faits qui se sont produits entre septembre 2014 et février 2016, Edgard Alain Mebe Ngo'o est accusé d'avoir surfacturé les tenues militaires. Un présumé détournement estimé à trois milliards de francs Cfa, lequel remet en surface les accusations de richesse insolente attribuée à l'ancien ministre. Des accusations qui ont contribué à le rendre impopulaire. De fait, en 2009, Edgard Alain Mebe Ngo'o (62 ans) devient ministre délégué à la présidence en charge de la Défense. Celui qui était cité, dans certains milieux, comme dauphin

putatif du chef de l'État, ne passait plus inaperçu. Le cortège du seul « rescapé de l'affaire de l'avion présidentiel » était constitué de plusieurs motards auxquels étaient associées des voitures personnelles, le tout couronné de son véhicule de service. Une posture qui confirmait ses allures de « petit Dieu ». En 2015, le dandy est ravalé au rang de ministre des Transports et est remplacé à la tête du Mindef par Joseph Beti Assomo. A ce moment, il revoit la taille de son cortège. Mais refait son nouveau bureau à grands frais.

Le changement de portefeuille de Mebe Ngo'o est perçu comme le début de sa chute, inévitable aux yeux de certains, eu égard à des malversations réelles ou imaginaires qu'on lui attribue. Pendant son règne au ministère des Transports, Edgard Alain Mebe Ngo'o perd encore des plumes. Le 21 octobre 2016, lors du journal de 13 h au poste national de la Crtv, il dément la nouvelle du déraillement d'un train à Eseka. Quelques heures plus tard, l'information est confirmée. Le train 152 s'est bel et bien renversé et fait plus de 79 morts et des dizaines de blessés ; bilan officiel. Sa tête est mise à prix sur les réseaux sociaux. Il n'en a cure. Pour beaucoup d'observateurs, son éviction à l'issue du remaniement du 2 mars 2018 est un signe que sa nomination au Mintransports en 2015 n'était en fait qu'un sursis, avant la déchéance.

Caristan Isseri

Alors que la déchéance de ce personnage aux airs de flambeur défraye la chronique, Caristan Isseri, jeune reporter au quotidien Le jour, est envoyé chez l'ex-ministre nouvellement sorti du gouvernement le 3 mars 2018, à l'effet d'y réaliser un reportage. Il est arrêté, déshabillé, bastonné et enfermé dans une cage à chiens. Edgard Alain Mebe Ngo'o est tombé. Pourtant, l'homme inspire toujours crainte et même terreur.

Venu au monde le 22 janvier 1957 à Sangmélina, département du Dja-et-Lobo dans la région du Sud, cet administrateur civil sorti de l'Ecole nationale d'administration et de la magistrature (Enam) a tour à tour été préfet du Mfoundi, directeur du cabinet civil de la présidence de la République, délégué général à la Sûreté nationale, ministre délégué à la présidence de la République chargé de la Défense (2009-2015), puis ministre des Transports (octobre 2015 à mars 2018). Lorsque nous mettions sous presse hier, Edgard Alain Mebe Ngo'o se trouvait entre le Tcs et la prison centrale de Kondengui.

En 2008, alors qu'il occupait les fonctions de Dgsn, il se raconte qu'il avait autorisé que la télévision nationale entre avec micros et caméras dans les cellules de ses ex-colègues du gouvernement, Polycarpe Abah Abah et Urbain Olanguena Awono, pour un reportage qui, une fois diffusé, fera scandale. Dans la tourmente judiciaire qu'il traverse en ce moment, Mebe Ngo'o doit certainement redouter pareille humiliation.

Substances psychoactives

Prévenir la consommation pour une meilleure santé mentale

Les méfaits de ces produits que sont le tramadol, le diazépam, le cannabis, l'alcool, etc. ont été présentés aux parents le 4 mars dernier lors d'une conférence organisée par l'Hôpital Jamot de Yaoundé.



Par Guy Martial Tchinda



Les parents apprennent à prévenir la consommation des substances psychoactives chez les enfants.

Le train des activités marquant la célébration de la 34e Journée internationale de la femme (Jif) est en marche depuis le 4 mars dernier. A l'Hôpital Jamot de Yaoundé, elles sont constituées pour l'essentiel des consultations et du Counseling. Dans ce sillage, la formation hospitalière a organisé, sous l'impulsion de son directeur général, une conférence lundi dernier sur le thème « parents, femmes, comment prévenir la consommation des substances psychoactives chez nos enfants ». Occasion pour la psychiatre Dr Laure Mengene qu'accompagnait pour la circonstance le psychologue Jacques Lagrâce Bessala de sensibiliser l'assistance sur les méfaits de ces produits que sont entre autres le tramadol, le diazépam, le

cannabis, l'alcool, la colle. Pour les conférenciers, l'abus de ces substances est causé par un manque d'affection en famille, les illusions, un manque de communication, etc. Ainsi, « l'enfant qui prend des drogues va changer sur le plan alimentaire. Soit il devient boulimique c'est-à-dire qu'il mange beaucoup, soit il devient anorexique c'est-à-dire qu'il mange très peu ; il a une perte de poids, il est souvent habité par des idées de suicide avec parfois passage à l'acte. Mais puisque le parent n'est pas sensibilisé sur ces comportements, il est difficile pour lui de remarquer un quelconque changement de la part des enfants », explique Jacques Lagrâce Bessala. Il indique par ailleurs que les troubles de mémoire et de concentration, les troubles de

tension, la palpitation, la nervosité, les crises d'évanouissement, des insomnies, sont quelques conséquences de l'abus des drogues.

Pourtant, « si la famille joue bien son rôle dans l'encadrement et l'éducation affectifs des enfants, le problème sera résolu à moitié. Il est difficile de penser que les enfants qui se sentent aimés, écoutés, compris, valorisés et estimés en famille puissent se retrouver dans ce genre de circuit (consommation des drogues, Ndlr) », conclut Jacques Lagrâce Bessala. Et au Dr Laure Mengene d'ajouter que « nous avons voulu sensibiliser les familles sur la consommation des substances psychoactives qui est devenue un problème de santé publique chez les enfants. Pour combattre ce fléau, il faut un maximum d'amour pour permettre à l'enfant de faire face aux difficultés de la vie. C'est cet amour qui lui permettra de développer l'estime de soi ».

Counseling

L'« association la main du secours » a organisé hier 6 mars à son siège à Yaoundé, une campagne de dépistage et de sensibilisation. En partenariat avec des médecins camerounais exerçant en Belgique, cette structure pilotée par Stéphanie Mimbang a permis aux populations de cette zone de bénéficier des consultations et conseils gratuits sur certaines pathologies. Notamment, les soins bucco dentaires, les dépistages des maladies du cœur, de l'œil, et l'hypertension. En plus de ces dépistages gratuits auxquels les patients ont massivement pris part, l'équipe médicale a également édifié le public sur les urgences cardiologiques et les précautions à prendre pour éviter ces maladies.

Fistules obstétricales

22 femmes opérées gratuitement



Par Guy Martial Tchinda

« Au total, 22 femmes ont été opérées ; 25 autres femmes diagnostiquées et enregistrées sont retournées en famille pour une prise en charge ultérieure ». C'est la substance d'un communiqué signé hier 6 mars par le Pr Arthur Essomba, directeur général du Centre hospitalier universitaire (Chu) de Yaoundé. Lequel communiqué dresse le bilan de la campagne de chirurgie gratuite des fistules obstétricales organisée dans cette institution du 25 février au 5 mars dernier avec l'appui de l'Organisation pour la coordination de la lutte contre les endémies en Afrique centrale (Oceac) et de la Geneva Foundation for Medical Education and Research (GFMER). Le directeur du Chu invite par ailleurs toute

personne qui perd les urines ou les selles en continu, ou qui souhaiterait avoir des informations complémentaires à se présenter au service de gynécologie-obstétrique de cette formation hospitalière où une équipe est à disposition. « Nous estimons à 5000 le nombre de nouveau cas de fistules obstétricales chaque année dans notre pays. C'est donc près de 5000 femmes qui meurent chaque année d'une cause liée à la grossesse ou alors aux fistules obstétricales. Il est question, d'apporter une solution à la lutte contre cette maladie à travers une formation théorique et pratique des médecins en chirurgie gynéco-obstétricale », rappelait Samuel Kingue, le conseiller technique du ministère de la Santé publique (Minsanté), à l'ouverture de cette campagne.

Santé des enfants

Des maternités françaises optent pour les couches lavables



Par Lorine Claudia Agnang (Stagiaire)

Depuis des décennies, parler de naissance d'un nouveau-né a toujours induit la présence des couches jetables dans le trousseau. Or, bien que dégageant « une bonne senteur », ces dernières présentent des risques pour la santé du nourrisson. Elles contiennent des pesticides, substances cancérigènes ou perturbateurs endocriniens. Une situation qui inquiète considérablement l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) en France. C'est pour cette raison que, ces derniers jours, certaines formations sanitaires françaises ont opté pour le retour aux couches lavables et réutilisables.

En effet, comme l'explique le journal français Libération, cette décision est d'ordre écono-

mique (budgets colossaux) et aussi d'ordre écologique, puisque les couches jetables se font incinérer après utilisation. Il faut noter que l'hypothèse de retour aux couches lavables a d'abord été testée en 2009, par le CMCO de Schiltigheim, plus grande maternité d'Alsace. En février 2019, celle-ci a été rejoint dans cette lancée par la maternité d'Alençon. Arrivée au bout de son contrat avec une grande marque, la maternité a renoncé à ses 6 600 couches jetables annuelles et a investi dans 400 couches réutilisables. Ce sont sept tonnes de déchets en moins par an. Cette maternité continue sa sensibilisation auprès des parents, tout en leur proposant des entreprises spécialisées en blanchisserie, pour ceux des parents qui se méfient des déjections de leurs nourrissons.

Augmentation du prix des boissons

Mbarga Atangana entre recadrage et impuissance

Au cours d'une réunion de concertation, hier 06 mars, le ministre du Commerce a fait surseoir la hausse effectuée par les entreprises brassicoles.

 Par Cyril Marcel Essissima

Dialogue de sourds entre le ministre du commerce (Mincommerce), les sociétés brassicoles, le syndicat des exploitants de débits de boissons du Cameroun et les associations de défense des droits des consommateurs. Cela s'est vérifié hier 06 mars lors des concertations engagées à Yaoundé. À en croire Luc Magloire Mbarga Atangana, « l'entrée en vigueur des prix (des boissons, Ndlr) est soumise à l'approbation préalable du Mincommerce ». Pour lui, ces sociétés auraient dû « déposer leurs barèmes afin que s'opère un arbitrage juridique ». Ce qui signifie que le nouveau tarifaire des boissons a été pris de façon unilatérale, au mépris du cadre réglementaire.

Invoquant à cet effet la loi de 2015 relative à l'activité commerciale au Cameroun, le Mincommerce énonce la règle selon laquelle « le prix des biens et services est librement déterminé suivant une concurrence loyale ». Toutefois, poursuit-il, « le ministre peut fixer par arrêté le prix de certains produits sensibles ». Chose qui a été faite en 2018, a-t-il précisé. Dans le même temps, apprend-on, les différentes parties auraient préalablement convenu d'une augmentation de 32 Fcfa, afin d'amortir les effets induits par certaines dispositions de la loi de finances 2019. Sauf que la hausse observée jusqu'ici oscillait entre 25Fcfa et 100Fcfa.

Prenant la parole à leur tour, les représentants des sociétés brassicoles s'en réfèrent à la loi de finances, notamment «



Le consensus attendra.

l'impact des droits d'accises ». Lesquels ont occasionné des charges supplémentaires dans leurs activités, si l'on se fie aux dires du représentant de la Société anonyme des brasseries du Cameroun (Sabc). Un argument qui trouve écho favorable chez Guinness Cameroon et l'Union camerounaise de brasseries (Ucb). Mais pour le Mincommerce, « il n'est pas question de revenir sur la loi de finances. L'administration demande aux industries de supporter les charges supplémentaires », martèle-t-il.

Toujours au registre des remontrances, le ministre critique la démarche des entreprises qui auraient dû au préalable « consulter les consommateurs ». Une position qui enchante les associations de défense des droits des consommateurs. Celles-ci critiquent ouvertement la démarche cava-

lière des industriels qui « ont généralement la porte fermée » quand il faut dialoguer. Ce qui amène Prince Mpondo, de la Coalition des consommateurs camerounais, à exiger la rétrocession aux consommateurs des « bénéfices indument perçus depuis le 1er mars » par les brasseurs.

Une position soutenue par Delor Magellan Kamseu Kamgaing, le président de la Ligue camerounaise des consommateurs qui menace, lui, d'ester en justice. Au sortir de ces échanges, le brouillage subsiste. Car, si de son côté le Mincommerce annonce le gel des nouveaux prix, parce que non-réglementaires, le Syndicat national des exploitants de débits de boissons du Cameroun (Syndeboc) relève un autre problème. En effet, puisque les distribu-

teurs ont « déjà acheté les produits au prix de l'heure, comment ça va se passer à présent ? » s'interroge a Me Roger Tapa. Les exploitants de débits de boissons s'étant ravitaillés aux prix modifiés, ces derniers indiquent qu'ils n'auront d'autre choix que d'épuiser d'abord leurs stocks avant de se mettre à nouveau à appliquer les anciens tarifs tel que le demande le gouvernement.

Depuis le 04 mars dernier, les barmen appliquent des prix communiqués par les brasseurs. Mais certains parmi eux ont commencé à faire de la spéculation en allant au-delà de la hausse indiquée par chaque entreprise brassicole. La décision du Mincommerce vient ainsi jeter encore un peu plus le trouble dans l'esprit des consommateurs.

Luc Magloire Mbarga Atangana

Il y a eu précipitation

Le ministre du Commerce explique sa décision de faire annuler l'augmentation du prix des boissons opérée par les entreprises brassicoles.

 Par Crtv

Monsieur le ministre, que doit-on retenir de cette concertation avec les acteurs de l'industrie brassicole au Cameroun ?

Je vais être clair, quand on doit modifier les prix d'un certain nombre de produits ou même de services, le producteur doit au préalable déposer les nouveaux barèmes auprès du ministre en charge. Celui-ci dispose d'un délai de 15 jours pour apprécier. Aucun nouveau barème ne peut entrer en vigueur s'il n'a été préalablement approuvé par le ministre en charge des prix. Cette formalité n'a pas été respectée, pas plus que les associations de défense des droits des consommateurs qui elles aussi sont régies par une loi, la loi du 6 mai 2011 ; laquelle assure la protection du consommateur qui pose un certain nombre de principes fondamentaux. C'est des principes qui émanent du droit des Nations unies, parmi lesquels le droit à l'information.

Alors, comment comprendre que les acteurs de l'industrie brassicole se soient précipités à annoncer la hausse des prix de la bière au Cameroun ?

Vous avez utilisé le mot. Il y a eu précipitation, il y a eu erreur de méthode, erreur d'approche. Une fois qu'on est d'accord sur l'élément numéro 1 qui est que la loi doit

s'appliquer, il faut qu'on s'entende maintenant sur les modalités et qu'on s'entende également sur le niveau d'impact. Ce travail aurait dû se faire en amont. Malheureusement, il y a eu précipitation. C'est la principale conclusion de notre concertation de ce jour (06 mars, ndlr). Ce qui n'a pas été fait ; c'est-à-dire la consultation, la concertation et l'approbation par l'autorité de tutelle. C'est à cela que nous allons donc nous atteler maintenant. Je ne peux pas préjuger de ce que sera le nouveau prix de la bière. Mais en tout cas, tel que nos délibérations se sont déroulées, il faut que chacun comprenne, notamment l'industrie, que sans le consommateur il n'y a pas d'industrie.

Qui paye donc le trop perçu ? Puisque depuis l'annonce de la hausse des prix dans les réseaux sociaux, ces prix étaient déjà pratiqués dans certains débits de boisson.

Si trop perçu il y a ou manque à gagner de la part des consommateurs, là aussi je parle sur les us des textes. L'un



des principes fondamentaux de la loi sur la protection du consommateur, c'est celui de la réparation. Donc la réparation peut se faire soit par voie amiable, soit par un recours devant les juridictions. Donc c'est des problèmes qui relèvent de l'intendance qui doit pouvoir trouver une solution facilement. En tout cas, il y a des textes qui encadrent ce type de problème.

Université de Douala

Les enseignants du Synes en grève

Ils ont entamé un arrêt des cours hier, 06 mars pour réclamer l'amélioration de leurs conditions de travail.



Par Tatiana Ngnombouowo

Sous l'ombre d'un arbre non loin du rectorat de l'Université de Douala, une dizaine d'enseignants se protègent de la canicule qui s'abat sur la ville à cette heure de la journée. Il est 11h30mn. Assis sur les bancs publics, ces enseignants devisent entre eux. La mine serrée et visiblement mécontents, ils se refusent de tout commentaire sur la situation qu'ils traversent dans cette institution universitaire. Pourtant, d'après certaines sources, ces enseignants sont en grève depuis ce matin (hier, mercredi, 06 mars 2019). Rendu au bureau du Syndicat national des enseignants du Supérieur (Synes), un membre de ce syndicat explique. « Nous n'avons pas eu un lieu de rendez-vous où nous devons tous retrouver pour une manifestation. Chacun de nous participe à la grève selon sa disponibilité et en fonction de son heure de cours », a-t-il précisé.

Effectivement, plusieurs étudiants rencontrés affirment n'avoir pas reçu des enseignements prévus en matinée. En l'absence des enseignants, nombre de ces étudiants divaguent au sein du campus. Aucune raison ne leur a été donnée sur les raisons de cette non dispensation des cours. Pourtant, les grévistes disent avoir informé l'administration de la grève qui a commencé hier. Car, en date du 28 février, les enseignants ont adressé un préavis de grève au recteur de l'Université de Douala. Ils revendiquent entre autre, la viabilisation des bureaux des enseignants, comme convenus à l'issue de la grève de décembre 2017 ; la viabilité des



Douala. L'entrée principale de l'université.

infrastructures inachevés afin que les travaux dirigés ne se déroulent plus en dehors du campus pour certaines facultés comme c'est le cas depuis la création de l'Université de Douala. Une pratique qui expose les enseignants et les étudiants à une insécurité notoire.

Ils réclament également le paiement de deux ans d'arriérés de frais de mission aux enseignants membres du Comité consultatif des institutions universitaires (Cciu); le paiement de deux ans d'arriérés de frais de mission aux ensei-

gnants invités par le ministre d'Etat, ministre de l'Enseignement supérieur ; le paiement des heures complémentaires dans certains établissements. La grève entamée hier va se poursuivre jusqu'au 09 mars. Et si rien n'est fait, les enseignants entendent poursuivre leur débrayage, jusqu'à nouvel avis.

Cette grève lancée par les enseignants intervient après celle du personnel d'appui qui revendiquait également l'amélioration de leurs conditions de travail.

Filière d'architecture

Les modalités d'inscription au tableau de l'ordre arrêtées



Par Josiane Afom

Les travaux de la 2ème session des assises du groupe de travail pour la filière architecture se sont achevés la semaine dernière à Yaoundé. Une session animée par les représentants des ministères de l'Enseignement supérieur, de l'Habitat et du Développement urbain, de l'Ordre national des architectes et les responsables des établissements formateurs, qui a permis de statuer entre autres, sur les conditions à remplir par les architectes diplômés des institutions universitaires du Cameroun désireux de s'inscrire à l'Ordre national des architectes du Cameroun.

L'on retient des conditions arrêtées par le groupe de travail que tous ceux qui exercent depuis deux ans, devront systématiquement être inscrits au tableau pour leur admission à l'Ordre ; ceux en exercice depuis un an devront passer encore une année de compagnonnage avant d'être inscrits au tableau pour admission à l'Ordre et que ceux n'ayant pas effectué de stage devront passer deux années de stage avant d'être ins-



Une vue de l'Ecole supérieure spéciale d'architecture du Cameroun

crits au tableau pour admission à l'Ordre. Cette dernière mesure, d'après les membres du groupe de travail, s'appliquera désormais à tout diplômé en architecture désireux de s'inscrire à l'Ordre.

Enseignements secondaires

Les responsables du service central installés



Par Josiane Afom

Les responsables du service central du ministère des Enseignements secondaires (Minesec) sont en poste. Ils ont été installés dans leurs nouvelles fonctions hier, 06 mars, par la Minesec, Pauline Nalova Lyonga. A aux nouveaux promus, le patron des enseignements secondaires a recommandé de travailler avec ardeur et abnégation, et surtout, de prôner le travail en équipe.

Les nouveaux promus ont été nommés par un décret du Premier ministre daté du 25 février dernier. Il s'agit, notamment des conseillers techniques, des inspecteurs de services et des directeurs. Il s'agit entre autres des conseillers techniques, de l'inspecteur national en charge du bilinguisme, des directeurs des examens, des concours et de la certification ; des ressources humaines et des ressources financières et matérielles.

Déclarations de Tibor Nagy

La réaction du gouvernement camerounais

Par Jean-Christophe Ongagna

Suite aux déclarations faites sur Radio France internationale (Rfi), par le sous-secrétaire d'Etat américain pour les affaires africaines, Tibor Nagy, déclarations relatives à l'arrestation du président national du Mouvement pour la renaissance du Cameroun (Mrc), Maurice Kamto, et la crise anglophone ; le gouvernement camerounais est sorti de sa réserve.

Dans un communiqué signé le 05 mars dernier par le ministre de la Communication (Mincom), René Emmanuel Sadi, le gouvernement camerounais « regrette vivement ces propos qui, non seulement, dénotent une méconnaissance des enjeux, des réalités et des faits concernant l'arrestation de Maurice Kamto et nombre de ses partisans, ainsi que la situation dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, mais aussi, trahissent une grave velléité d'immixtion à peine voilée et inadmissible, dans les affaires intérieures du Cameroun ».

Le communiqué du Mincom précise que « M. Kamto et ses partisans sont détenus pour des faits de droit commun, entre autres, d'insurrection, d'hostilité contre la patrie, de rébellion et de destruction de biens publics, tant à l'intérieur du pays que dans plusieurs ambassades du Cameroun à l'étranger. Ils en répondent actuellement devant la justice, seule habilitée à confirmer ou



René Emmanuel Sadi. Le Mincom.

non, les charges retenues contre eux ». Concernant la crise sociopolitique dans le Nord-Ouest et le Sud-Ouest, le gouvernement dit avoir agi en conformité « aux conventions internationales en matière des droits humains » ; lesquelles prévoient, souligne René Emmanuel Sadi, « des exceptions, lorsque l'ordre public et la paix sont menacés ». De plus, « des réponses appropriées à toutes les revendications initiales, qu'elles soient d'ordre politique ou socio-économique et culturel, en tenant dûment compte de nos précieux acquis et de l'intérêt supérieur de la nation », indique le communiqué du Mincom.

France - Italie

Vers une pacification des relations

Par Jenner Onana

Après la crispation des rapports entre l'Italie et la France, une nouvelle ère pointe enfin à l'horizon. C'est le président français, Emmanuel Macron, qui l'a annoncé le 03 mars dernier, sur une chaîne de télévision italienne. « Pour moi, le dialogue avec l'Italie est absolument essentiel », a-t-il déclaré, non sans revenir sur l'imbroglio qui s'est installé entre les deux pays en février dernier. « Il y a un malentendu qui s'est installé. Les péripéties les plus récentes ne sont, à mes yeux, pas graves et il faut passer au-delà », a-t-il poursuivi. Cette annonce sonne le glas d'une période de tension entre les deux pays ; laquelle a atteint son paroxysme avec le rappel pour une semaine, de l'ambassadeur de France à Rome, pour protester contre des déclarations jugées outrancières et une ingérence.

Pour mémoire, le 20 janvier dernier, le vice-président du conseil des ministres italien, Luigi Di Maio, tenait la France responsable de la crise migratoire en Méditerranée. « Si aujourd'hui, il y a des gens qui partent de l'Afrique, c'est parce que certains pays européens, la France en tête, n'ont jamais



Emmanuel Macron.

cessé de coloniser les pays Africains », avait-il lâché. Aussi, demandait-il à l'Union européenne (Ue), de prononcer des sanctions contre la France. Ces déclarations de Luigi Di Maio, faut-il le souligner, ont constitué une réaction aux déclarations de la France qui reprochait à l'Italie son soutien aux gilets jaunes. Signalons que depuis l'arrivée au pouvoir de la coalition formée par le Mouvement 5 Etoiles en juin 2018, la relation entre Paris et Rome a pris un coup ; surtout, à cause de la question migratoire.

Affaire Mebe Ngo'o

Denise Fampou rejette des accusations

Par Jean-Christophe Ongagna

Face à ces élucubrations grotesques ourdies par des hommes politiques bien connus de Madame le maire, qui sont déjà plongés dans la fièvre des échéances électorales proches, en marque d'arguments, sans scrupule, sans repère moral, et perdus dans leurs rêves chimériques depuis la nuit des temps ; Madame le maire tient à porter à l'attention de l'opinion publique et particulièrement des concitoyens de Douala Ile qu'elle n'est ni de près, ni de loin, impliquée dans l'affaire en question ». Telle est la réaction du maire de Douala Ile et non moins avocat au Barreau du Cameroun, Denise Fampou, concernant des « détournements massifs » relatifs à la rénovation de la Maison du Combattant de Bonanjo, qui auraient été commis par l'ex-ministre délégué à la présidence de la République, chargé de la Défense (Mindef), Edgard Alain Mebe Ngo'o. Contenue dans un communiqué rendu public hier 06 mars, cette sortie fait suite à des accusations faites par « une certaine presse aux ordres et relayé dans les réseaux sociaux par ses agents tapis dans l'ombre » ;



Denise Fampou. Le maire de Douala Ile.

laquelle cite le premier magistrat municipal de Douala Ile, et insinue que « l'amie intime de Mebe Ngo'o [...] aurait tenté de fuir le pays [...] en empruntant la pirogue à Youpwé ». Et que désormais, « elle est sous surveillance policière ».

En rassurant l'opinion qu'elle est « libre de ses mouvements », et que la Maison du Combattant de Bonanjo a été rénovée sur « fonds privés propres », Denise Fampou invite les populations de Douala Ile à ne point être distraites par « ces aventuriers bien connus avec un lourd passif social qui ont pour seul but de détourner Douala Ile de sa trajectoire inébranlable de croissance ».

Libertés publiques

Un atelier sur la question perturbé à Yaoundé

Par Paulette Ndong

Le 05 mars dernier, l'atelier placé sur thème : « Comprendre les libertés publiques », a été perturbé dans l'une des salles de conférences d'un hôtel à Yaoundé. La présence des forces de maintien de l'ordre (Fmo), se justifie par le fait que la rencontre de deux jours organisée par l'Ong « Nouveaux droits de l'Homme » (NdH-Cameroun), n'a pas reçu d'autorisation du sous-préfet de Yaoundé Ve, Mamadi Mahamat.

En effet dans sa note signée le 01er mars dernier, avec en copie le préfet du Mfoundi, Jean Claude Tsila et les Fmo, le « chef de terre » indique : « J'accuse votre correspondance datée du 19 février 2019 et par laquelle vous sollicitez l'autorisation pour la tenue d'un atelier d'échange sur les libertés publiques au Cameroun les 04 et 05 mars 2019. Toutefois, en dépit d'un examen bienveillant de votre demande, il ne m'a pas été possible d'y donner une suite favorable. Ce, afin d'éviter toute confusion ou désordre éventuel, compte tenu du climat socio-politique de l'heure ».

D'après l'acteur de la société civile, Hilaire Kamga, et la directrice exécutive de NdH, Cyrille Rolande Bechon, cette réponse ne cadre pas avec la loi de 90 portant sur les libertés publiques. « Je n'ai pas été notifiée par un arrêté ou une décision selon les textes. C'est ce matin (mardi dernier, NdI)



Des éléments de la police présents sur les lieux.

que j'ai reçu la note du sous-préfet, des mains de la réception de l'hôtel », lance courroucée, la directrice exécutive de NdH à un commissaire de police. Plus d'une heure d'échanges houleux s'épuise, avec arguments et contre-arguments.

Le « chef de terre » et le commissaire spécial de l'arrondissement de Yaoundé Ve vont se joindre à la partie. Très en colère, Mamadi Mahamat va rappeler la notification de l'interdiction, et relever certains abus des Organisations de la société civile (Osc), dans ce genre de réunion. Là également, vont s'en suivre des débats qui vont se solder par la « convocation » après l'atelier, de Cyrille Rolande Bechon au commissariat. En quittant l'établissement hôtelier, le sous-préfet va instruire à quelques éléments des Fmo, de participer à l'atelier ; question de lui faire par la suite, un compte rendu fidèle.

Excès d'impérialisme

Un risque de raidissement de la position camerounaise



Par Hubert Mono Ndjana*

Dans la division sociale du travail, et selon une loi empirique non codifiée, le politicien fait la politique, à savoir la séduction des foules et la recherche des suffrages, et le diplomate la diplomatie, à savoir des manières policées et l'élégance des courbettes même quand le cœur est ailleurs. Pendant ce temps, l'intellectuel, qui n'est ni politicien ni diplomate, s'occupe de l'investigation harassante dans l'univers des idées, pour dire la vérité. Pour vite comprendre cette répartition des rôles, il n'y a qu'à se rappeler la manière de travailler de John F. Kennedy, de Henry Kissinger et de Noam Chomsky, ce dernier divergeant d'ailleurs, exemplairement, d'avec les deux premiers.

Au vu de cette distinction de principe, il n'est donc pas possible à un intellectuel d'interférer dans la sphère des pouvoirs, et d'empêcher une rencontre au sommet entre les hôtes étrangers et les dirigeants locaux de l'Etat. Mais la pensée ne peut pas non plus s'empêcher de s'exercer. Et même, elle se met rapidement en branle quand les hauts dignitaires des pays, ou mieux : des puissances étrangères, annoncent pompeusement en mondovision qu'ils viennent dicter aux pays hôtes la manière d'agir, dans un sens ou dans l'autre, et surtout concernant la gestion de leurs problèmes internes dans lesquels ils affichent des partis pris péremptaires. Dans l'affaire de la crise anglophone, et de celle de Maurice Kamto, le grand reproche fait au Cameroun est celui de la violation des droits de l'homme. Un tel reproche n'est rien d'autre que l'expression crapuleuse et scandaleuse d'un non-sens que le bon sens doit dénoncer. Les informations que détiennent les dignitaires étrangers en question, leur sont relayées en fait par des organismes de la société « civile » locale dont tout le monde sait de qui elles tirent leurs sources de revenus et leur embourgeoisement ostentatoire. Cette société « civile » est grassement payée pour fournir l'information tendancieuse par laquelle on peut venir faire pression sur notre pays, le culpabiliser, ou éventuellement, le menacer de réduction et de suppression des aides bilatérales ou multilatérales. Telle est la structure de fonctionnement de l'impérialisme « libéral ». Le centre dicte, et la périphérie obéit en s'appauvrissant

Le « ku klux klan » Camerounais

En ce qui concerne le problème anglophone, les séparatistes « ambazoniens », un peu myopes sur l'histoire, et pensant par ailleurs que le séparatisme peut encore réussir de nos jours quelque part, se mettent à commettre des exactions sans nombre : enlèvements et kidnappings des hauts fonctionnaires de l'Etat, incendies des hôpitaux avec asphyxie des malades par la flamme et la fumée, destruction des écoles et des grandes unités industrielles, etc., le tout provoquant chômage et exode massif des populations. C'est, curieusement, la réaction de l'autorité étatique et des forces de sécurité pour mettre fin à la criminalité et au terrorisme, qui se trouve plutôt incriminée par les Etats-Unis et l'Union Européenne. Les deux sont des alliés stratégiques dans la pression impérialiste. Comme il est par ailleurs prouvé que l'Occident n'agit nullement sur la base d'une simple et naïve sentimentalité, mais en fonction de ses intérêts bien compris, il est évident, à voir les positions qu'ils défendent si farouchement, qu'ils y ont sûrement trouvé des intérêts souterrains. La mondialisation n'a donc jamais mis fin à la conquête impérialiste. Les « Ambazoniens » le comprendront un jour quand, trop tardivement hélas, ils se mettront à pleurer sur les ruines de leur propre « territoire ». Les commanditaires actuels de la guerre in-



sensée, complices actifs des prédateurs insatiables, s'enivreront aussi de leurs pétrodollars dans les paradis fiscaux à mille lieux de l'enfer par eux créé. La question est donc la suivante : qui viole les droits de l'homme ? Ceux qui veillent sur la sécurité des biens et du peuple, ou la petite bourgeoisie compradore en train de brader les richesses du sol et du sous-sol aux prédateurs qui viennent diviser pour régner ?

Le Professeur désespéré

C'est l'affaire Maurice Kamto qui est peut-être le plus grand scandale dans le fonctionnement de notre démocratie. Quand le brillant professeur avait été candidat à l'élection présidentielle d'octobre 2018, le pouvoir camerounais aurait pu prendre autant de subterfuges que possible, pour l'empêcher de candidater, en présumant qu'il serait un candidat dangereux et susceptible de menacer le régime. Ce procédé a plusieurs fois été utilisé par certains pays en Afrique. Mais ce candidat a compété, et perdu. La première violation de la loi viendra cependant de lui, puisque, avant la proclamation officielle des résultats par l'organe attitré et légal, le Conseil Constitutionnel, il avait déjà annoncé à la presse internationale que c'est lui qui avait gagné l'élection. Ce fantasme ne le quittera plus jamais. Il tentera un recours post-électoral et se fera débouter. Il tentera une démarche auprès de l'Union Africaine à Addis-Abeba, et se fera débouter. Il tentera des marches dans les sous-préfectures de sa zone électorale, pour revendiquer sa victoire « volée », sans succès. Au moment d'une marche organisée sans autorisation administrative, il se fera finalement arrêter, et comme par hasard, de gros bras de son village électoral, installés à Paris et à Bruxelles, passeront instantanément à l'action, c'est-à-dire au saccage des ambassades du Cameroun dans ces métropoles. Comme s'il avait été moralement et psychologiquement atteint de paranoïa,

il s'était programmé, en cellule, une grève de la faim, pour attirer l'attention. On peut parler ici de fantasme « mandeléen », en pensant au dirigeant Sud-Africain qui avait pris le pouvoir juste en sortant de prison. Les destins, on ne sait jamais, peuvent se ressembler.

La communauté internationale, avec qui Maurice Kamto aurait certainement conclu un deal, n'attendait naturellement qu'une telle occasion pour faire haro sur le Cameroun.

Un tel saut sur notre pays constitue certainement une grosse erreur de la part des donneurs d'ordre. Maurice Kamto a grossièrement et constamment violé les lois de son pays, comme s'il cherchait à provoquer les institutions. A tort ou à raison, celles-ci l'ont laissé faire, au point qu'il finissait même par constituer un mauvais exemple. Mais tant va la cruche dans l'eau qu'elle finit par se casser, dit un proverbe français. Kamto est dans les rets du droit commun, à moins que ses alliés étrangers fournissent des preuves probantes qu'il ne s'agit pas du droit commun ! Un homme politique, parce qu'il est homme politique, est-il exempté de tribunal quand il a commis des gaffes lamentables ? Les Américains doivent donc donner l'exemple de Mme Clinton au Professeur Kamto. Mme Hillary Clinton avait aussi été sur le point de gagner, face à Donald Trump. Mais elle avait perdu, et accepté la défaite. Dites au professeur camerounais de faire pareil, au lieu de jouer à l'enfant gâté. Vous-mêmes, arrêtez de continuer à lui donner des illusions. Mais, en raison d'un trait naturel de la psychologie des gens, si vous donnez des injonctions au gouvernement camerounais, et de façon aussi péremptoire, il ne va pas obtempérer. Il va plutôt durcir, et vous n'aurez pas rendu service à Kamto. Les politiciens et diplomates, en vertu de leur statut, ne vous le diront jamais. Le peuple camerounais et les intellectuels patriotes eux, ne peuvent pas ne pas vous le dire.

*PROFESSEUR ÉMÉRITE

Coopération militaire Cameroun-Etats-Unis d'Amérique

Le Cameroun entre le marteau de la sécurité nationale et l'enclume des droits de l'Homme



Par Jimmy Yab*

La coopération militaire Cameroun-Etats-Unis a pris un coup de frein en Février dernier face aux allégations de violations des Droits de l'Homme par l'armée Camerounaise. Ceci pose le problème fondamental de la relation entre la sécurité nationale qui est le devoir régalien de tout Etat et la protection des Droits de l'Homme dont le garant est toujours ce même Etat. Dans la perspective de cette protection dans des Etats démocratiquement jeunes comme celui du Cameroun, l'Etat est souvent perçu comme le problème quant à la violation de ces droits. Cependant, il devrait plutôt être considéré comme le défenseur central, sa stabilité et sa légitimité sont les principales sources de protection des citoyens contre tout type de menace. Ainsi le renforcement des institutions étatiques de sécurité soit en termes de formation ou de matériel devrait être la stratégie fondamentale de tout partenaire sécuritaire dans ces Etats dont le seul but serait d'assurer la protection des personnes et des biens contre les ennemis aussi bien de l'extérieur que de l'intérieur.

L'état de la coopération militaire Cameroun-Etats-Unis

Le Général Thomas Waldhauser chef du commandement militaire américain pour l'Afrique (Africom) lors de sa dernière apparition devant le Comité des Forces Armées du Sénat Américain le 7 février 2019 déclarait ceci : « *En résumé, au Cameroun, ils ont été un bon partenaire avec nous en matière de lutte contre le terrorisme, mais vous ne pouvez pas négliger le fait qu'ils ont des allégations d'atrocités dans ce qui s'est passé là-bas. Nous continuons donc de suivre les instructions du Département d'Etat et de l'ambassadeur et notre niveau d'engagement se poursuivra, mais nous ne distancerons pas ce que le Département d'Etat dira si nous devons prendre d'autres mesures. Nous avons insisté auprès du président Biya sur le fait que le comportement de ses troupes et le manque de transparence pourraient avoir un impact considérable sur notre capacité à travailler avec eux.* »

De quoi s'agit-il ?

Le Département d'Etat américain a déclaré que les Etats-Unis appréciaient les contributions du Cameroun dans la lutte contre les extrémistes de Boko Haram originaires du Nigeria voisin, mais s'inquiétaient des allégations de violation des Droits de l'Homme par l'armée Camerounaise. Ainsi ils ont réduit l'aide militaire au Cameroun, y compris les projets d'approvisionnement en véhicules blindés. Le Département d'Etat américain a ajouté que les Etats-Unis n'avaient plus prévu de doter le Cameroun de neuf véhicules blindés, de quatre patrouilleurs de classe défenseur et la mise à niveau d'un avion Cessna appartenant au Bataillon d'Intervention Rapide (BIR). Les Etats-Unis vont également suspendre la formation et la livraison de pièces de rechange pour un avion de transport C-130 appartenant au Cameroun, ils vont retirer un système radar et retirer leur offre à Yaoundé de participer à un programme dans le cadre duquel les Etats des Etats Unis contribuent au développement de forces armées étrangères. Selon CNN, qui a annoncé pour la première fois cette décision de réduire l'aide, le partenariat proposé concernait la Garde Nationale du Nebraska. Ce rapport évaluait la réduction de l'aide à plus de 17 millions de dollars.

Du côté Camerounais, le Colonel Didier Badjeck, porte-parole du ministère camerounais de la Défense, a déclaré que les accusations de violation des Droits de l'Homme s'apparentaient à de la « *propagande* ».

Cadre théorique de l'aide militaire

Répondant toujours aux questions du Comité des Forces Armées du Sénat américain le 7 février dernier, le commandant d'Africom décrivait le cadre théorique de l'aide militaire en ces termes : « *Dans cette région, notre mission consiste à former les forces de lutte contre le terrorisme dans le nord du Cameroun qui combattent contre Boko Haram. Nous le faisons depuis plusieurs années et très franchement, le BIR, la Brigade d'Intervention Rapide, est la plus haute unité de lutte contre le terrorisme à l'intérieur du Cameroun. Ils se sont bien comportés...cette formation, en passant, a certainement une loi sur la guerre et l'éthique du champ de bataille. Donc c'est pourquoi nous sommes là* ». Le Cameroun est donc un partenaire clé de la sécurité américaine. Environ 300 soldats américains y sont basés pour former et assister l'armée camerounaise, notamment dans la lutte contre l'extrémisme dans l'Extrême-nord. Le gouvernement américain a tout intérêt à soutenir la bataille contre Boko Haram, qui regroupe des fractions prenant des ordres directement de l'Etat Islamique. Les responsables américains ont cependant souligné qu'ils n'avaient aucune



indication selon laquelle le Cameroun utiliserait le matériel fourni en dehors de la zone de guerre de Boko Haram dans le nord.

Le principe sous-tendant la coopération militaire américaine Dans un courrier électronique, le Commandant Candice Tresch, une porte-parole du Pentagone, a cité la loi Leahy, notant que « *le gouvernement américain ne fournit aucune assistance aux unités des forces de sécurité ou aux individus lorsque nous disposons d'informations crédibles selon lesquelles l'unité aurait commis une violation flagrante des Droits de l'Homme...Nous avons informé le gouvernement camerounais que le manque de progrès et de clarté concernant les actions entreprises par le gouvernement en réponse à des informations crédibles sur des violations flagrantes des Droits de l'Homme pourrait entraîner une suspension plus large de l'assistance américaine* », a-t-elle déclaré.

Quelles sont les lois Leahy et que signifient-elles ?

Le terme « *lois Leahy* » fait référence à deux dispositions statutaires interdisant au gouvernement américain d'utiliser des fonds pour aider les unités de forces de sécurité étrangères lorsque des informations crédibles impliquent cette unité dans la perpétration de violations flagrantes des Droits de l'Homme. Une disposition légale s'applique au Département d'Etat et l'autre s'applique au Département de la Défense. Le gouvernement des Etats-Unis considère la torture, les exécutions extrajudiciaires, les disparitions forcées et les viols comme des violations flagrantes des Droits de l'Homme lors de la mise en application de cette loi. Les incidents sont examinés en fonction des faits. La loi Leahy du Département d'Etat prévoit une exception permettant la reprise de l'assistance à une unité si le Secrétaire d'Etat détermine et informe le Congrès que le gouvernement du pays prend des mesures efficaces pour traduire en justice les membres responsables de l'unité des forces de sécurité.

La loi Leahy du Département de la Défense est similaire à celle du Département d'Etat. Depuis 1999, le Congrès a inclus la loi Leahy du Département de la Défense dans sa loi de crédits annuels. Cela implique que les fonds alloués par le Département de la Défense ne peuvent pas être utilisés pour la formation, l'équipement ou toute autre assistance fournie à une unité de forces de sécurité étrangères si le Secrétaire à la Défense dispose d'informations crédibles indiquant que cette unité a commis une grave violation des droits de l'homme. La loi autorise deux exceptions à cette restriction. La première dans les cas où le Secrétaire à la Défense (après consultation avec le Secrétaire d'Etat) détermine que le gouvernement de ce pays a pris toutes les mesures correctives nécessaires. Cette première exception est également appelée « *réparation* ». Une seconde exception existe si un équipement américain ou une autre assistance est nécessaire pour faciliter les opérations de secours en cas de catastrophe ou toute autre situation d'urgence humanitaire ou de sécurité nationale. (cf. Département d'Etat américain).

Au-delà des lois Leahy

Au-delà des lois Leahy, il s'agit ici de la relation entre les Droits de l'Homme et la Sécurité Nationale dans les pays nouvellement démocratiques comme le Cameroun. Ces deux concepts peuvent-ils évoluer en harmonie ou alors devrait-on assister à leur perpétuelle opposition ? Je suis parvenu à l'idée que leur opposition conceptuelle n'existe que si, motivés par un parti pris anti-éta-

tiste, nous considérons la sécurité « nationale » ou « étatique » comme une simple protection des Etats contre les menaces extérieures ou, en considérant la sécurité d'Etat « intérieure », nous considérons cela comme une partie du problème, car elle provient d'une institution pratiquement répressive. Par contre, il faut plutôt déplacer l'idée de l'objet référent de la sécurité de l'Etat vers les individus ou les citoyens, en tant que base pratique et morale du cadre de protection des Droits de l'Homme.

C'est pourquoi la priorité accordée à la responsabilité internationale d'un Etat comme le Cameroun, plutôt qu'à sa forme nationale dans une cohésion unitaire, pourrait le déstabiliser et favoriser l'utilisation à court terme des interventions humanitaires au lieu d'une implication à long terme dans les processus de construction et de consolidation des institutions étatiques. C'est dire qu'au lieu de suspendre l'aide militaire à un partenaire clé comme le Cameroun, qui a toujours témoigné de sa loyauté aux Etats-Unis, le Congrès américain devrait plutôt soutenir et renforcer les institutions sécuritaires et civiles qui conjointement pourrions investiguer sur les abus des Droits de l'Homme. Il est donc important de donner la priorité et les moyens à l'Etat afin d'assurer la sécurité des personnes pour trois différentes raisons. La première est liée au manque de solutions de remplacement : qui a part l'Etat peut assurer la sécurité des personnes et des biens dans un territoire donné ? La seconde concerne le rôle de l'Etat en tant que principale institution représentative et expression légitime des besoins de la population; et la troisième concerne la relation positive entre la force de l'Etat et les Droits de l'Homme.

En fin de compte, il s'agit de la construction, de la consolidation et de la stabilisation de l'autorité de l'Etat

Mais comment pourrait-il être possible de construire ou de stabiliser l'autorité de l'Etat dans des pays où, au lieu d'identités nationales, il existe une fragmentation ethno-sectionnelle comme au Cameroun (cf. crise anglophone qui est aussi une source d'allégations de violations des droits de l'homme)? Cela dépend en partie de la façon dont nous concevons l'Etat. Les Etats ne sont plus des institutions unitaires et monolithiques et, outre le fait qu'ils s'appuient généralement sur les identités nationales pour fonder leur consensus, ils ont trouvé de différentes façons de s'adapter à différents contextes. Dans son sens contemporain et multiforme, le terme « Etat » peut être défini comme « *la structure osseuse du corps politique ou l'ensemble des institutions administratives qui revendiquent un contrôle légitime sur un territoire délimité* » (Bratton et Chang, 2006). Alors que la gestion du monopole de la force peut nécessiter une forte centralisation dans des Etats faibles et déchirés par un conflit, sa légitimité sous-jacente au sens de la jurisprudence webérienne peut trouver diverses formes de représentation décentralisée et spécifique de la population. L'édification ou la stabilisation de l'Etat, en tant que moyen de créer une source de sécurité nationale et de protection des Droits de l'Homme, devrait être soutenue par la démocratisation.

La conclusion est que, dans la mesure où la sécurité et la stabilité des institutions de l'Etat sont les principales garanties de la sécurité des citoyens, plutôt que sa complémentation, la protection des Droits de l'Homme coïncide avec cette dernière. Par conséquent, la protection des Droits de l'Homme est inévitablement et inextricablement liée à l'Etat car celle-ci ne peut être assurée que par des institutions démocratiques dotées de l'autorité et du monopole de la force pour maintenir la loi. Lorsque l'Etat n'a pas la capacité de protéger ses citoyens, la communauté internationale ne peut guère proposer de solutions à long terme sans d'abord aider à reconstruire ou à renforcer ses institutions. C'est pourquoi jusqu'à présent, le rôle de l'Etat en tant que pourvoyeur de la sécurité nationale et de la protection des Droits de l'Homme ne peut être remplacé. C'est peut-être dans ce sens que l'ambassadeur américain Peter Henry Barlerin à l'issue d'une réunion avec le porte-parole du gouvernement camerounais, René Emmanuel Sadi déclarait : « *Nous n'allons pas arrêter la coopération en matière de sécurité avec le Cameroun. Nous avons nos différences, le Cameroun est un pays souverain et les Etats-Unis sont un pays souverain* » et qu'en fin de compte concluait-il, « *Les relations entre le Cameroun et les Etats-Unis sont excellentes et de longue date et nous visons à les maintenir* ».

*PHD. POLITIQUE ET RELATIONS INTERNATIONALES, UNIVERSITÉ DE SOUTHAMPTON, ROYAUME-UNIS.

PROFESSEUR ASSOCIÉ À L'INSTITUT DES RELATIONS INTERNATIONALES DU CAMEROUN (IRIC) ET À L'ECOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DE POLICE (ENSP)



Sous le Parrainage du Ministère des Arts et de la Culture



NOOH-NGONG 2019

Festival des Arts et de la Culture du peuple Bamendjo - Mbouda

Thème : « **Restaurer les valeurs culturelles et traditionnelles Bamendjo** »

DU 08 AU 16 MARS

2019

A BAMENDJO



AU PROGRAMME

- Sortie des sociétés secrètes
- Danses rituelles et initiatiques
- Foire agro-artisanale
- Marche historico-touristique
- Echanges et débats sur l'histoire et la Culture Bamendjo
- Carnaval, élection Miss NOOH-NGONG 2019
- Sortie spéciale du TCHEUN
- Etc.

SONT ATTENDUS :

Annonces, mécènes, sponsors, grand public, entrepreneurs culturels, centres culturels, touristes, étudiants chercheurs, etc.

NOS PARTENAIRES



CONTACTS TÉL. & WATSAPP :

(+237) 699 76 53 53 - 677 95 08 57
696 98 40 44 - 698 88 01 72

Sous la supervision générale de Sa Majesté Tchivo Maurice, roi des Bamendjo

Le tunnel bleu

Rod On Jr raconte l'histoire de la famille Brostani

Dans ce roman de 251 pages, l'auteur relate la souffrance d'un couple franco-italien, et donne à réfléchir sur le sens de la responsabilité.

 Par Florentin Ndatewouo

L'archéologie. Sous la conduite de ses enseignants, il effectue en compagnie de ses camarades de classe une expédition en Afrique. Au cours de celle-ci, un événement inattendu se produit en Afrique du Sud, et change pour toujours son destin. Au cours de ce périple littéraire long de 251 pages, Rod On Jr fait escale à chacun des 10 chapitres. Le recours aux images comme la comparaison ; le choix d'une écriture scénarisée, marquée par la projection de l'image sur la pensée, l'illustration des actes, des gestes, sont des ingrédients qui confèrent un goût plus assaisonné à l'œuvre culinaire « Le Tunnel Bleu ». Le caractère universel de ce livre se traduit par les thématiques de l'injustice, la

responsabilité, la souffrance, la mort qui y sont traités. Cependant, on peut noter des coquilles, des mots collés. Ce qui n'altère en rien la qualité de l'œuvre.

L'auteur se veut optimiste. Dans une vie faite de souffrance, l'espoir fait vivre, d'où le bleu qui marque le bout du tunnel que l'on visualise à la première de couverture de l'œuvre. Traduit de la version anglaise parue en 2011 aux éditions Robert-Palm Pressbook, « Le Tunnel Bleu », édité par la maison Ifrikiya est une œuvre romanesque. Son auteur, est également à l'origine de « Le dernier chapitre », « Juste un peu d'amour », « Ma vie mon secret ».



Journée internationale de la francophonie

L'Ifc se prépare

Le programme des activités de cette célébration a été rendu public le 05 mars dernier à Yaoundé.

 Par Vanessa Bassale

La Journée internationale de la francophonie sera célébrée le 20 mars prochain. Pour que la fête soit belle, à l'Institut français du Cameroun de Yaoundé, on s'active déjà. Le programme qui a été présenté le 05 mars dernier dans la salle de conférence de cet espace culturel prévoit des conférences, des tables rondes, des compétitions de poème et des spectacles. Tout ceci pour promouvoir et faire découvrir la langue française. Est-ce à dire que les personnes qui ne parlent pas le français ne sont pas concernées par cette célébration ?

« Non. En matière d'art, ce n'est pas la langue qui prime. Même si on ne maîtrise pas parfaitement la langue, on comprend le message ou la morale d'un spectacle », renseigne Arnold Kouakam, responsable de l'association Entre 2 vers. Association qui organise et coordonne les ateliers et les concours de dictée, d'éloquence, de théâtre, etc. La restitution et la remise de prix des différents concours aura lieu le 16 mars prochain. Toujours d'Arnold Kouakam, l'on apprend que les lauréats recevront comme récompense un abonnement à la médiathèque de l'Ifc, et des manuels qui promeuvent le vivre-ensemble et la francophonie, etc. Des lots jugés insignifiants par bon nombre de participants à la rencontre.

Un autre point qui a fait grimacer les hommes des medias



Conte autour du feu.

c'est le manque d'originalité dans la conception du programme dévoilé. « Chaque année, ce sont les mêmes activités, les mêmes visages et les mêmes prix », révèle une journaliste. Les hochements de tête de ses collègues montrent que ceux-ci ont eux aussi fait la remarque. Une remarque erronée, selon Azazou, promoteur du festival Minkana. Ce dernier poursuit en expliquant que son événement qui est rendu à sa 5e édition essaye d'innover chaque année. En 2018, le thème était « Au-delà du conte, le vivre ensemble », en 2019, il s'intéresse à l'environnement avec le thème « Conter l'environnement ». Toujours pas satisfaits, les journalistes lui font remarquer que si les thèmes changent les artistes invités et les spectacles présentés sont quasiment les mêmes. « Nous faisons avec les

Dédicace

Marie Abessolo plaide pour les femmes abusées

 Par Vanessa Bassale

« Mon peuple périt faute de connaissance ». C'est par cette phrase que s'ouvre « Protection juridique de la femme et de la jeune fille au Cameroun », le dernier ouvrage de Marie Abessolo. Etalé sur 263 pages, ce livre comporte les dispositions prises par le gouvernement camerounais pour assurer la protection de ces dernières. La première partie de ce document, résultat de plusieurs mois de travail, présente l'état des lieux de la situation de la femme et de la jeune fille. La deuxième quant à elle est une recension exhaustive des instruments juridiques susmentionnés. Les annexes empilées dans la troisième et dernière partie ferment le livre.

Ledit livre explique de façon concrète comment doit se comporter une femme qui a été battue, à qui l'on a demandé d'avorter ou qui a été licenciée parce qu'elle enceinte. Pour l'auteur, ces situations qui sont monnaie courante dans la société prospèrent parce que « les victimes ne savent pas ce que dit la loi à ce sujet ». Seul hic. Le livre coûte 10.000Fcf. Un prix jugé trop élevé par plusieurs.

moyens de bord », est obligé de reconnaître le conteur. Et de poursuivre « nous aimerons bien inviter les conteurs des zones rurales mais nous n'avons pas les moyens de les prendre en charge. Les artistes qui prestent lors de notre festival sont volontaires et disponibles. Même chose pour les conférenciers ». Il est important de souligner ce festival de conte qui se déroulera du 19 au 23 mars prochain s'inscrit lui aussi dans le cadre la semaine de la francophonie.

Tournoi de la femme

Amazone Fap et Louves s'affrontent en finale ce jour

Lancée le 26 février dernier, l'édition 2019 de cette compétition va rendre sa copie à 15h au stade militaire de Yaoundé.



Par Claude Olivier Banaken

Les Louves du ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille (Minproff) seront aux prises avec les Amazones des Forces armées et police (Fap) cet après-midi au stade militaire de Yaoundé. C'est dans le cadre de la finale du tournoi de la femme, édition 2019.

En demi-finale, les filles des Fap sont difficilement venues à bout de celles de Renaissance de Figuil, qui ont fini par plier l'échine lors de la fatidique épreuve des tirs au but (6-5). Tandis que les Louves Minproff n'ont eu besoin que de 90 mn pour se débarrasser de la formation de Caïman football filles de Douala, qui n'a pas démerité. Score de la partie 2-1. « Je pense que notre parcours a été assez difficile. Nous avons croisé le vice champion en huitième de finale et nous avons pris le perdant de l'année dernière, Eclair Football filles de Sa'a. Après on a eu Caïman en demi-finale qui est la seule équipe qui nous a posé beaucoup de problèmes en championnat l'année dernière. Déjà vous avez vu le match, ça n'a pas été facile », a confié Kpoumie Oudou, l'entraîneur de Louves Minproff, qui rêve déjà de soulever ce trophée qu'il n'a pas gagné depuis 3 ans.

Le duel entre les Amazones et les Louves s'annonce alléchant. En effet, les deux équipes se maîtrisent du bout des doigts. Battue par Louves en championnat la saison dernière, la formation d'Amazone Fap a une fois de plus essuyé une défaite la semaine dernière contre la même équipe, lors d'un match amical. Elle va donc entamer cette



Louves Minproff vs Amazones Fap.

finale avec un esprit revanchard.

Pour Kpoumie Oudou, il est question de rééditer l'exploit en exploitant les faiblesses de leur adversaire (Fap). « Les matchs Amazones Fap Louves c'est toujours des duels, il faut bien se préparer. En face de nous, il ya une pléthore de joueuses internationales. Mais nous savons ce qu'il faut

faire pour les contourner », a déclaré l'entraîneur des Louves Minproff.

Ce tournoi qui s'achève cet après-midi est une belle occasion pour les clubs de première division de football féminin de se mettre en jambes avant le début du championnat prévu le 16 mars prochain.

Var

Quatre arbitres camerounais invités pour une formation



Par Claude Olivier Banaken

La confédération africaine de football (Caf) vient de rendre public une liste de 41 arbitres assistants et centraux habilités à suivre une formation sur l'arbitrage Video Assistance (Var). Ladite session aura lieu les 26 et 30 mars prochain à Johannesburg, en Afrique du Sud.

Au total, « 19 arbitres centraux et 22 assistants sont invités à prendre part à cette formation », précise le communiqué d'Anthony Baffoe, le secrétaire général de l'instance faïtière du football africain.

Le constat qui se dégage de cette liste est que le Cameroun et l'Égypte sont les nations fortement représentées avec chacune 3 arbitres. En effet, Alioum Sidi, arbitre central ainsi que trois arbitres assistants, notamment Evariste Moukouande, Elvis Guy Noupue et Blaise Ngwa, sont les « lions indomptables du sifflet » attendus le 25 mars prochain en Afrique du Sud.

Parmi les hommes en noir camerounais qui iront à cette formation, Blaise Ngwa figure aussi dans la liste des 15 arbitres présélectionnés pour la Coupe d'Afrique des nations (Can) U17, prévue du



Alioum Sidi, un sifflet qui retentit toujours.

14 au 28 avril prochain en Tanzanie.

C'est donc une initiative qui arrive certainement à point nommé pour les arbitres camerounais. D'autant plus que l'un des leurs, notamment Antoine Max Depadoux Effa Essouma, vient de recevoir une suspension d'un an. Les motifs collés au camerounais sont les « faiblesses notoires d'arbitrage et les mauvaises performances constatées lors du match de la 4ème journée de la Coupe de la confédération de la Caf », joué le 03 mars dernier entre la Renaissance Sportive de Berkane et le Raja Club Athletic.

Football

De nouvelles règles voient le jour



Par Claude Olivier Banaken avec Africa Top Sports

Le football s'enrichit de nouvelles lois concernant les pénaltys, les mains et les remplacements. C'est l'une des résolutions de l'assemblée générale de l'International football association board (IFAB), tenue samedi 2 mars dernier à Aberdeen en Écosse.

Désormais, tout but inscrit après une main involontaire de la part d'un joueur sera refusé. « Un but inscrit directement de la main/du bras (même de manière accidentelle) et un joueur qui marque ou se crée une opportunité de marquer après avoir obtenu la possession/le contrôle du ballon de la main/du bras (même de manière accidentelle) ne sera plus toléré », explique les dirigeants de l'IFAB.

L'autre modification notable concerne les changements. Le joueur sortant devra quitter la pelouse par le chemin le plus court.



Une vue de la salle de travail.

Ce dernier n'aura plus besoin de venir au contact du joueur entrant. De nombreux footballeurs en profitaient pour gagner du temps lorsque son équipe mène au score. Enfin, les attaquants ne pourront plus perturber la formation d'un mur lors d'un coup franc. « Des mesures concernant les attaquants qui créent des perturbations dans le mur érigé par la défense adverse seront prises », s'est expliqué l'IFAB.

Organisation des compétitions sportives

Finie la brouille entre le Minsep et le Cnosc

Le Premier ministre Joseph Dion Ngute a paraphé trois accords mardi dernier qui clarifient le rôle de chacune des deux instances.

 Par Désiré Domo

Le 20 février 2018, Bidoung Mkpatt, ministre des Sports et de l'éducation physique (Minsep) à cette époque, adresse une correspondance au gouverneur de la région de l'Ouest dans laquelle il « émet de fortes réserves » sur la tenue de la 6^e édition des Jeux nationaux (dixiades). Dans son message, le patron des Sports camerounais précise au n°1 de la région que l'instruction est du Premier ministre (Philemon Yang, patron du gouvernement à cette période), formulée lors de la réunion interministérielle présidée le 9 janvier de la même année. Vers la fin du document, Bidoung Mkpatt n'hésite pas à informer son destinataire que le président du Comité national olympique et sportif du Cameroun (Cnosc) Ahmad Kalkaba Malboum n'est plus légitime. « L'Acnoa (association des Comités nationaux olympiques d'Afrique a suspendu le 17 mai 2017 le président du Cnosc de toutes activités olympiques au niveau africain », renseigne-t-il. Or, il revient clairement à Ahmad Kalkaba Malboum de fixer le calendrier de cette compétition et d'en constater les difficultés quant à son organisation. Après un recours du président du Cnosc auprès du Comité international olympique, une enquête est ouverte. Celle-ci disculpe finalement le Camerounais.

Trois mois plus tard, à travers correspondance également, le secrétaire général de la présidence de la République, Ferdinand Ngoh Ngoh affirme que le chef de l'Etat est favorable à la tenue des dixiades 2018 dans la ville de Bafoussam. Une note qui vient ainsi mettre fin à une guéguerre existant entre les deux personnalités.

Pour clarifier les rôles des instances du sport national, l'actuel Premier ministre Joseph Dion Ngute a paraphé trois accords mardi dernier à Yaoundé. « Ces instruments définissent de manière précise les rôles des uns et des autres dans l'organisation des compétitions sportives internationales multidisciplinaires placées sous l'égide du Comité international olympique et aussi des dixiades qui sont des



Joseph Dion Ngute, le Pm.

compétitions sportives nationales. Ils clarifient également les rôles des uns et des autres dans la mesure où il s'agit d'éviter des chevauchements, des conflits de compétence, des conflits dans l'ordonnement des rôles dévolus à chaque partie », explique l'actuel Minsep Narcisse Mouelle Kombi.

Ces documents qui lancent un nouveau départ expliquent dans leur contenu que sur le plan international, les Jeux

olympiques (Jo), les Jeux africains, les Jeux du Commonwealth et les Jeux de la solidarité islamique relèvent du domaine du Cnosc. Il en est de même pour les dixiades sur le plan national. Le ministère des Sports et de l'éducation physique, démembré de l'Etat (lui-même garant de la politique nationale en matière de sports) contrôle et suit la politique sportive nationale.

Affaire Aloys Fouda

La Fécafoot désavoue Flaubert Nono

 Par Dimitri Mebenga

La Fédération camerounaise de football (Fecafoot) a tranché en faveur d'Aloys Fouda (ancien pensionnaire de l'Ecole de football des brasseries aujourd'hui transféré à Caen) en déboutant le manager général de l'école de football des brasseries du Cameroun (Efbc), Jean Flaubert Nono comme on peut le constater dans le document signé par Benjamin Didier Banlock, secrétaire général de la Fecafoot, mardi 05 mars dernier. Jean Flaubert Nono réclamait dans le transfert de l'ancien international U17, Aloys Fouda des indemnités de formation liées à la saison 2016-2017. Pourtant le joueur ne faisait plus partie de ses effectifs. Selon une source proche du dossier, Jean Flaubert Nono avait trafiqué le passeport Fifa du jeune Aloys Fouda qu'il avait vite fait d'envoyer par mail à l'administration de Caen pour créer la confusion dans le but d'anéantir l'enrôlement d'Aloys

Fouda dans le club de Ligue 1 en France.

Saisi par le conseil du joueur à travers une structure de management, la Fécafoot a confirmé, par une correspondance signée de son secrétaire générale, les mauvaises pratiques du manager générale de l'Efbc. « La licence obtenue frauduleusement par Nono Jean Flaubert pour la saison 2016-2017 n'a aucune validité. Tout comme le passeport sportif qu'il a fait fabriquer au joueur le 25 octobre 2018 en attribuant trois licences fédérales à l'Efbc au lieu de deux. Il s'agit d'un faux grossier et seul le passeport délivré le 17 mai 2018 par la fédération est valable » peut-on apprendre dans cette correspondance.





Mutations sur ton mobile, c'est la porte ouverte à l'info vraie du Cameroun, en temps réel.

Mutations
CAMEROUN

Télécharge **MUTATIONS** sur
 **Google play**